

# grc architects

grc architects inc. | 47 Clarence Street Suite 401 Ottawa Ontario K1N 9K1 | 613.241.8203 | info@grcarchitects.com | www.grcarchitects.com

À: R. Cadieux Construction Inc.  
1551 Main Street West,  
L'Orignal, ON K0B 1K0

22 Décembre 2022  
GRC – 4520

et au: **Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien**  
Case postale 570  
875, route 17  
L'Orignal (Ontario) K0B 1K0

Sujet: **École élémentaire catholique Sacré-Cœur, Bourget ON – Rénovations de la Garderie  
Certificat d'achèvement substantiel**

Messieurs:

Veillez trouver ci-joint le certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage ci-haut mentionné.

Conformément à l'entente convenue entre le Conseil scolaire de district catholique de l'est ontarien et R. Cadieux Construction Inc., GRC Architects, au nom du client et suite à une revue du projet ci-haut mentionné, certifie par la présente que:

- 1.(a) L'ouvrage est substantiellement achevé et prêt pour son utilisation  
Ou
  - (b) L'ouvrage est présentement utilisé selon son usage proposé et
2. Les travaux devant être complétés ou corrigés sont évalués à un montant ne dépassant pas \$11,000.00.

L'Entrepreneur devra publier une copie du certificat d'achèvement substantiel dans un journal de la construction et devra faire parvenir à l'architecte une copie de l'avis publié avec date de la publication. La période de 60 jours pour enregistrer un privilège débute le jour suivant la publication de cet avis dans le journal. L'Entrepreneur et ses sous-traitants devront continuer à travailler durant cette période pour le parachèvement de l'ouvrage. Le montant de retenue autorisé par le certificat de paiement de la retenue est dû le lendemain de la date d'expiration de la période de 60 jours, à moins qu'un ou des privilèges aient été enregistrés.

L'émission du certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage ne modifie pas l'obligation de l'entrepreneur d'exécuter la totalité du contrat.

Sincèrement,



Patrick Dubuc

Pièce jointe:

- Certificate of substantial Performance of the Contract Under Section 32 of the Act

Form 6

Construction Lien Act

CERTIFICATE OF SUBSTANTIAL PERFORMANCE  
OF THE CONTRACT UNDER SECTION 32 OF THE ACT

Clarence Rockland

(County/District or Regional Municipality/City or Borough of Municipality of Metropolitan Toronto  
in which premises are situate)

2233 Dollard Street, Bourget, ON, K0A E10

(Street address and city, town, etc., or, if there is no street address, the location of the premises)

This is to certify that the contract for the following improvement:

Ajout d'une Garderie à l'École élémentaire catholique Sacré-Coeur à Bourget

(short description of the improvement)

to the above premises was substantially performed on December 22, 2022

(date substantially performed)

Date certificate signed: December 22, 2022

GRC Architects Inc.

(payment certifier where there is one)

(owner and contractor, where there is no payment certifier)

Name of owner CSDCEO

Address for service 875 Route 17, L'Original, Ontario K0B 1K0

Name of contractor R. Cadieux Construction Inc.

Address for service 1551 Main Street West, l'Original, ON, K0B 1K0

Name of payment certifier GRC Architects

(where applicable)

Address 47 Clarence St., Suite 401, Ottawa, Ontario K1N 9K1

(Use A or B whichever is appropriate)

A. Identification of premises for preservation of liens:

(where liens attach to premises, reference to lot and plan or instrument registration number)

B. Office to which claim for lien and affidavit must be given to preserve lien:

875 County Road 17, l'original, ON K0B 1K0

(where liens do not attach to premises)